

Réorientation du public vers du pr

Par **Asilem**, le **29/11/2018** à **17:58**

Bonjour à tous !

Je post un message ici car je suis un peu perdue donc j'aurais besoin de conseils!

Je suis actuellement en L3 droit public et je m'intéresse de plus en plus au droit pénal. Plus le temps passe plus j'envisage le métier d'avocat pénaliste.

Je me suis renseignée à ce sujet et j'ai bien compris que c'est une branche assez bouchée avec beaucoup d'heures de travail pour un salaire petit, mais cela ne me dérange pas (évidemment je ne crache pas sur de bons revenus mais je préférerais d'avantage avoir un travail qui me passionne où je gagne le smic plutôt que l'inverse..) Cependant, est-ce une carrière envisageable ou dois-je commencer à réfléchir à autre chose ?

Ensuite, voilà je suis en L3 public et je me demande si cela ne pose pas un problème pour la suite... J'ai effectué des recherches concernant le métier d'avocat et je me demandais à ce sujet si la formation suivie à la fac détermine la spécialisation de l'avocat ? C'est à dire si je suis actuellement en L3 public, suis-je obligé d'envisager le métier d'avocat en droit public ?

Ensuite je m'intéresse au Master Liberté fondamentale (à Caen), j'ai vu que celui-ci dispensait des cours en droit pénal mais j'ai peur qu'il m'enferme dans une spécialisation trop internationale/européenne, qu'en pensez-vous ? et ce type de master serait-il adapté à une carrière d'avocat en droit pénal ?

Si ce n'est pas le cas, y'aurait-il des masters axés droit pénal accessibles avec une L3 public ?

Une réorientation vers un master droit pénal est-elle envisageable avec une L3 public ?

La sélection en M1 n'est pas sélective, si je décide d'intégrer un Master de droit privé axé droit pénal, est-ce que j'ai des chances de pouvoir intégrer le M2 ? S'il le faut j'envisage de rattraper cet été les cours nécessaires de droit privé que je n'aurais pas eus, serais-ce suffisant pour pouvoir suivre les cours d'un master de droit privé en sachant que j'aurais bénéficié des cours de droit pénal au même titre que les L3 privés..

Merci de vos réponses !!

Une publiciste un peu perdue..

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/11/2018** à **14:29**

Bonjour

[citation] C'est à dire si je suis actuellement en L3 public, suis je obligé d'envisager le métier d'avocat en droit public ?

[/citation]

L'avocat est un professionnel libéral c'est lui qui choisi sa spécialité. Mais il aura naturellement plus d'aisance dans les matières qu'il a étudié.

Cela dit, pour l'anecdote le jeune avocat des victimes du médiateur n'avait jamais suivi de droit médical lors de sa formation. Il avait un profil droit bancaire et financier, c'est par passion qu'il a décidé de se spécialiser en droit médical. Cela lui a plutôt réussi puisqu'il est déjà une référence dans le domaine

<https://www.20minutes.fr/societe/2028151-20170310-essure-depakine-mediator-charles-joseph-oudin-avocat-combat-laboratoires>

Si vous avez suivi du droit pénal en L2, alors je pense que vous pouvez parfaitement vous réorienter en M1 droit pénal. Cela ne devrait pas vous poser d'obstacle pour intégrer un M2 surtout si vous expliquez votre choix dans votre lettre de motivation.

Il faudra juste vous mettre à niveau en procédure pénale car vous n'avez sans doute jamais eu cette matière.

Par **marianne76**, le **30/11/2018** à **16:08**

Bonjour

Des docteurs en droit public qui sont devenus avocats j'é Connais pas mal et ils ne font que du public croyez moi à eux les divorces et les litiges de droit privé

D'a Si vous vous orientez vers le pénal vous ne ferez pas que cela , vous ferez le tout venant dans un premier temps tout au moins

Par **Asilem**, le **30/11/2018** à **16:18**

Bonjour

Merci beaucoup de vos réponses! Celle ci me rassurent énormément, à vrai dire je pensais m'être fermé énormément de portes en préférant le droit public au droit privé mais au final je me rends compte qu'il s'agit d'avantages d'étiquettes et que tout est encore possible avec motivation et travail :)

Par **Asilem**, le **30/11/2018** à **16:23**

Ps 1 : concernant la matière de procédure pénale, dans ma fac les étudiants en droit privé n'ont pas cette matière non plus, elle se choisit qu'à partir du M1, nous faisons en L2 du droit pénal général et en L3 du droit pénal spécial

Merci de vos réponses!

Par **Asilem**, le **30/11/2018** à **17:31**

Ps 2: excusez moi de poster un autre message mais je me demandais s'il était possible de faire un M1 Libertés fondamentales (dans ma fac ce dernier dispense également des cours de procédure pénal) puis un M2 droit pénal et sciences criminelles ?

Voilà la raison pour laquelle je me pose cette question -> le Master II Droit pénal et Sciences criminelles de Paris-Nanterre précise dans ses conditions d'admission que des M1 mention droit public peuvent être acceptés s'ils ont suivis des cours de droit pénal et de liberté fondamentale...

Es-ce une possibilité réellement envisageable ? J'imagine que il me faudrait avoir de bonne note pour pallier mon profil publiciste mais si cela est raisonnablement envisageable je suis motivée!

Merci encore :*

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/12/2018** à **13:51**

Bonjour

Honnêtement si vous voulez partir en pénal autant le faire dès le M1.

Par **Asilem**, le **01/12/2018** à **15:15**

Bonjour,

D'accord je note, c'est vrai que c'est pas bête.. ^^

Merci de votre réponse x) !